

**VILLE DE PERUWELZ – Recrutement contractuel d'un menuisier (m/f/x) –
ouvrier polyvalent**

Vous aimez le travail concret, la précision et le savoir-faire technique ?

Vous souhaitez mettre vos compétences au service de la collectivité et contribuer à l'entretien ainsi qu'à l'amélioration du patrimoine communal ?

La Ville de Péruwelz recrute un(e) menuisier(ère) afin de renforcer son équipe technique.

Au sein du service des Travaux, vous participez à la fabrication, la pose, l'entretien et la réparation des éléments de menuiserie dans les bâtiments communaux. Grâce à votre expertise, vous contribuez quotidiennement à offrir aux citoyens et aux agents communaux des infrastructures fonctionnelles, sûres et de qualité.

Responsabilités principales

Sous l'autorité de l'agent technique responsable concerné, vous êtes notamment chargé(e) de :

- ✓ réaliser des portes, fenêtres, volets, escaliers, placards et autres ouvrages de menuiserie ;
- ✓ fabriquer et assembler des éléments en bois ou dérivés du bois ;
- ✓ assurer la pose de portes, châssis, parquets, plinthes, faux plafonds, panneaux et autres équipements ;
- ✓ effectuer les travaux de réparation et d'entretien des menuiseries des bâtiments communaux ;
- ✓ remplacer les éléments défectueux tels que serrures, cylindres, charnières ou quincaillerie ;
- ✓ réaliser les prises de mesures nécessaires à la préparation des travaux ;
- ✓ lire et interpréter les plans ainsi que les cahiers des charges ;
- ✓ préparer et transporter le matériel nécessaire sur les différents chantiers ;
- ✓ veiller à la qualité des réalisations et au respect des consignes de sécurité ;
- ✓ collaborer avec les autres ouvriers et corps de métier du service travaux, aussi bien pour les travaux de menuiserie que pour des missions autres que la menuiserie dans le cadre de la polyvalence.

La description de fonction complète peut être obtenue auprès du service Ressources humaines via l'adresse : guichet.recrutement@peruwelz.be.

Compétences et aptitudes requises
--

Vous

- ✓ possédez une formation de l'enseignement secondaire inférieur technique ou professionnel en menuiserie ou dans une orientation équivalente ;

Renseignements complémentaires : Mme Marie-Rose VAN
LÖOVEREN GRH : 069/25.35.31

Administration communale de Péruwelz, 35, rue Albert
Ier à 7600 Péruwelz. Tél. 069/25.35.00 Internet :
www.peruwelz.be

- ✓ disposez de bonnes connaissances techniques en menuiserie et en construction ;
- ✓ êtes capable de lire des plans et de réaliser des croquis techniques ;
- ✓ maîtrisez les techniques de fabrication, d'assemblage et de pose d'éléments de menuiserie ;
- ✓ faites preuve de précision, de rigueur et de soin dans l'exécution de votre travail ;
- ✓ êtes capable de travailler en équipe tout en faisant preuve d'autonomie sur chantier ;
- ✓ êtes disposé à exercer un travail manuel impliquant la manutention de charges ;
- ✓ respectez strictement les consignes de sécurité ;
- ✓ possédez le sens du service public et du travail bien fait.

Une expérience professionnelle dans une fonction similaire constitue un atout.

Conditions d'accès au recrutement

Conditions générales

- A) Être belge ou citoyen de l'Espace économique européen
- b) Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer
- c) Jouir des droits civils et politiques
- d) Être âgé de 24 ans pour les universitaires
- e) Fournir un extrait de casier judiciaire modèle 595 de moins de 6 mois
- f) Réussir un examen d'embauche

Conditions particulières

- ✓ Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur technique ou professionnel en menuiserie ou orientation assimilée ;
- ✓ Être titulaire du **permis B**.
- ✓ Une expérience en menuiserie du bâtiment constitue un atout.

Nous vous offrons

- ✓ Un poste stable et valorisant au sein de notre administration.
- ✓ Des formations adaptées pour vous permettre d'évoluer dans la fonction.
- ✓ Un emploi au service de la communauté, offrant un sens et une dimension humaine.
- ✓ Un contrat de travail à temps plein
- ✓ Echelle de traitement D.1. (Région wallonne) qui tient compte des années valorisables ;
Pour exemple pour un **temps plein** avec aucune année d'ancienneté : 2.700 € bruts/mois, avec 3 années d'ancienneté valorisables : 2.800 € bruts/mois.
- ✓ Reprise de l'ensemble des années d'ancienneté issues du secteur public et reprise des années d'ancienneté issues du secteur privé pour un maximum de 6 ans et pour autant que l'expérience soit utile à la fonction ;
- ✓ Assurance hospitalisation à un prix attractif ;
- ✓ Avantages financiers octroyés par l'adhésion de la Ville au Service social collectif (primes diverses, aides financières, réductions nombreuses via l'application Benefits @ work) ;
- ✓ Remboursement intégral des déplacements domicile/ lieu de travail en transport en commun ;
- ✓ Octroi d'une indemnité pour les déplacements en bicyclette ;
- ✓ Allocation de fin d'année octroyée annuellement sur décision du Conseil communal ;
- ✓ 29 jours de congé de base, pouvant atteindre 35 jours avec les jours de congés locaux et certaines dispenses de services (ponts) et une relative souplesse dans la pose des congés permettant au travailleur de concilier vie de famille et vie professionnelle.

Modalités d'examen

- une épreuve théorique orale éliminatoire (50 %) en rapport direct avec la fonction ;
- une épreuve pratique (50 %) en rapport direct avec la fonction.

Pour être déclaré admissible, le candidat doit obtenir :

50 % des points dans chaque épreuve
60 % des points sur l'ensemble des épreuves.

Intéressé (e) ?

Les candidatures sont à envoyer à l'Administration communale, à l'attention de Monsieur le Bourgmestre, 35, rue Albert Ier à 7600 PERUWELZ, pour le 30 octobre 2026 au plus tard ou par mail à l'adresse **guichet.recrutement@peruwelz.be**.

Elles devront être accompagnées :

- d'une lettre de motivation
- d'un CV
- d'une copie du diplôme ou équivalence pour les diplômes obtenus hors Belgique (Cette équivalence peut être obtenue en introduisant votre dossier sur le site <https://equisup.cfwb.be/equivalence/>)
- d'un extrait de casier judiciaire modèle 595 de moins de 6 mois
- une copie du permis B

Aurélie MOUTON

Jimmy ABABIO

Directrice générale.

Bourgmestre.

Règlement Général de Protection des Données

Conformément au Règlement Général de Protection des Données UE 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) , à la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, ainsi qu'à leurs modifications ultérieures, tout candidat est informé que l'administration communale de Péruwelz traite des données à caractère personnel contenues dans son CV et documents annexés à la candidature aux seules fins de gestion de sa candidature et des emplois proposés.

Les documents sont conservés dans une base de données des candidatures pendant trois ans et sont ensuite supprimés si la candidature n'a pas été retenue.

Ils ne sont pas transmis à des tiers ni transférés en dehors de l'Union européenne.

Le candidat peut accéder aux données le concernant et exercer ses droits selon les modalités prévues par la loi : en envoyant un courrier à l'attention de Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Péruwelz, rue Albert Ier n° 35 à 7600 Péruwelz ou un mail à la déléguée à la protection des données : dpo@peruwelz.be ou en précisant dans l'objet du courrier « Données à caractère personnel _ Droit des personnes » et en y joignant la copie de sa carte d'identité.

Consultez le site www.autoriteprotectiondonnees.be/ pour plus d'informations sur vos droits

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'Autorité de protection des données.